

N° 70 • juin 2000

En 1999, le montant des prestations de protection sociale s'est accru de 3,3 % en francs courants et de 2,8 % en termes réels. L'ensemble le plus important, les pensions de retraites, augmente de 3,9 %, soit un peu plus vite qu'en 1998, avec pour les retraites complémentaires l'impact de la régularisation intervenue au bénéfice des cadres retraités du secteur privé. Les prestations maladie (+3,4 %) sont pour leur part en ralentissement par rapport à 1998. Comme les années précédentes, leur croissance est tirée par la forte dynamique des dépenses pharmaceutiques et des indemnités journalières d'arrêt maladie. Après s'être stabilisées en 1997-1998, les prestations d'accidents du travail progressent à nouveau en 1999 (+2,2 %). Les prestations familiales augmentent de 2,7 %, notamment sous l'effet de la fin de mise sous condition de ressources des allocations familiales. Les minima sociaux évoluent de manière contrastée : les allocations chômage de solidarité et le revenu minimum d'insertion ont continué à augmenter, respectivement de 5,8 % et de 10 %, sous l'effet d'un ensemble de mesures favorables aux bénéficiaires (relèvement des plafonds et des montants des allocations, extension de l'intéressement), tandis que les allocations versées au titre du minimum vieillesse se stabilisent à la hausse (+0,6 %), après plusieurs années de baisse.

Gérard ABRAMOVICI
Gilles De La GORCE
Ministère de l'Emploi et de la solidarité
DREES

Les prestations sociales en 1999

En 1999, le montant des prestations de protection sociale reçues par les ménages en France s'est élevé à 2 552 milliards de francs, en augmentation de 3,3 % en francs courants et de 2,8 % en termes réels par rapport à 1998 (les prix à la consommation des ménages ont augmenté de 0,5 % en 1999). Ce montant représente 28,9 % du PIB. La part des prestations dans le PIB est stable, après avoir atteint un maximum historique de 29,4 % en 1996, puis diminué en 1997 et 1998 (encadré 1).

L'ensemble le plus important de prestations est celui des risques vieillesse-survie, qui représente en 1999 12,7 % du PIB (graphique 1). La tendance à long terme est à l'accroissement de la part des dépenses dans le PIB (10,7 % en 1982), du fait de l'augmentation du nombre de retraités, du développement des régimes complémentaires et de l'arrivée à l'âge de la retraite



E•1

Évaluations

Les données sur les prestations de protection sociale sont issues du Compte satellite de la protection sociale. Les prestations y sont décomptées au sens de la comptabilité nationale, c'est-à-dire en droits constatés et sur l'ensemble du territoire national, départements d'outre-mer compris. Les évaluations détaillées des prestations par risques sont fondées sur les dernières données disponibles des régimes de protection sociale. Le total des prestations par régime est calé sur les données des comptes nationaux publiées en avril 2000 (provisoires pour l'année 1999), à deux exceptions près. Les séries de prestations logement (Aide personnalisée au logement (APL) et Allocation de logement à caractère social (ALS)) de la CNAF ont été retenues, de préférence à celles du Fonds national de l'habitat (FNH) et du Fonds national d'aide au logement (FNAL) intégrant des décalages comptables. L'obtention ultérieure au bouclage des comptes nationaux de données en date de soins a conduit à s'écarter, pour le risque maladie, et pour la CNAM, des évaluations du compte provisoire 1999. Les soins de santé, non ventilés dans le compte de la protection sociale, l'ont été à partir des premiers résultats du Compte satellite de la santé pour 1999.

Les données sur les effectifs sont issues de tableaux communiqués par la CNAF et des publications de l'UNEDIC. Les séries mensuelles ne sont disponibles que pour les effectifs de bénéficiaires du RMI et des prestations UNEDIC, ce qui permet de calculer des effectifs moyens annuels. Concernant les bénéficiaires des prestations familiales, de l'Allocation adultes handicapés (AAH) et de l'Allocation d'éducation spéciale (AES), on a utilisé les effectifs du régime général au 31 décembre de chaque année. À l'exception de la prestation spécifique dépendance (données DREES), les effectifs des prestations vieillesse-survie ne sont pas encore disponibles pour 1999.

de générations qui bénéficient de droits plus élevés (encadré 2).

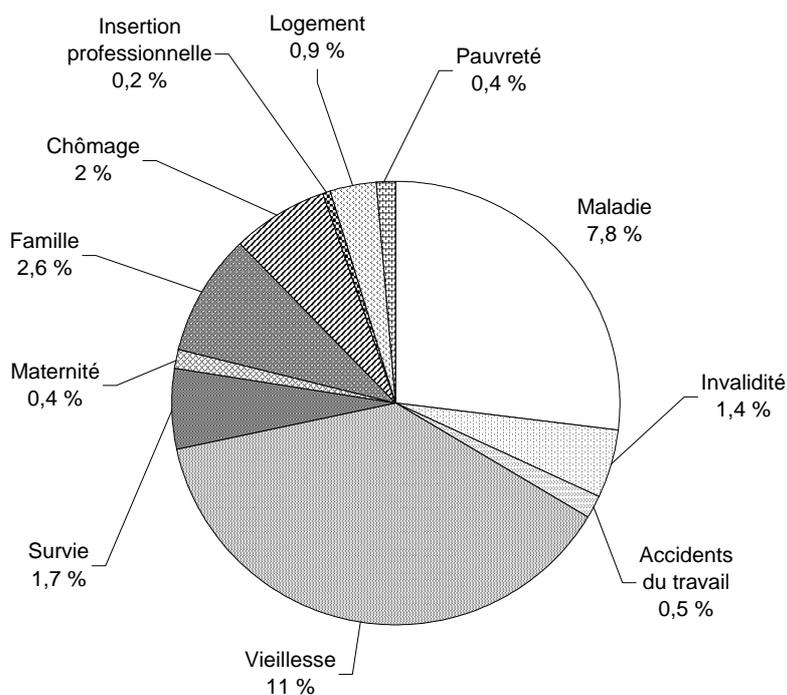
Les prestations maladie sont elles aussi en accroissement sur le long terme, passant de 6,7 % du PIB en 1982 à 7,8 % en 1999. Depuis 1993, leur part dans le PIB est stabilisée. Les comparaisons internationales font apparaître à la fois une tendance commune à l'accroissement de la part des dépenses de santé au sein du PIB avec le développement économique, et un rôle déterminant de l'organisation du système de soins dans les différences entre pays.

Les autres prestations représentent 8,4 % du PIB, part à peu près stable dans le long terme. Dans cet ensemble, les prestations d'accidents du travail et de préretraites sont en régression, tandis que les prestations associées à la lutte contre la pauvreté sont en progression. Après avoir fortement augmenté dans les années 1980, la part des prestations d'insertion professionnelle diminue depuis 1993.

En 1999, quatre éléments ont principalement marqué l'évolution des prestations de protection sociale :

- la croissance des dépenses pharmaceutiques, qui a concerné à la fois les médicaments, mais également les pansements et accessoires. Une partie de cette croissance résulte de transferts de dépenses auparavant prises en charge par le secteur hospitalier : médicaments sortis de la réserve hospitalière¹ et transfert des

G.01 répartition par risque des prestations de protection sociale en pourcentage du PIB en 1999



Source : Compte de la protection sociale - DREES.

2

prestations assurées par l'Association nationale pour le traitement à domicile de l'insuffisance respiratoire chronique (Antadir) des cliniques privées à la médecine ambulatoire. Toutefois, la croissance observée poursuit surtout la tendance, constatée depuis plusieurs années, à l'évolution de la structure des soins de santé, au profit de la consommation de produits pharmaceutiques, portée par de nouveaux produits et de nouveaux traitements médicamenteux.

- l'augmentation des indemnités journalières maladie et accidents du travail (+5,9 %). Cette croissance coïncide avec le retour à une conjoncture économique dynamique. Elle est supérieure à l'évolution de la masse

salariale (+4,1 %) et retrace pour partie la plus grande fréquence des arrêts de travail par salarié en période de forte croissance économique, que ce soit au titre de la maladie ou des accidents du travail.

- la suppression de la mise sous condition de ressources des allocations familiales. Ce retour au mode de calcul en vigueur avant 1998 a un effet mécanique sur les effectifs bénéficiaires et les montants distribués. Cet effet a cependant été atténué par les conséquences d'une autre réforme diminuant les majorations pour âge.

- la poursuite de la croissance des dépenses liées au Revenu minimum d'insertion (RMI). L'augmentation du

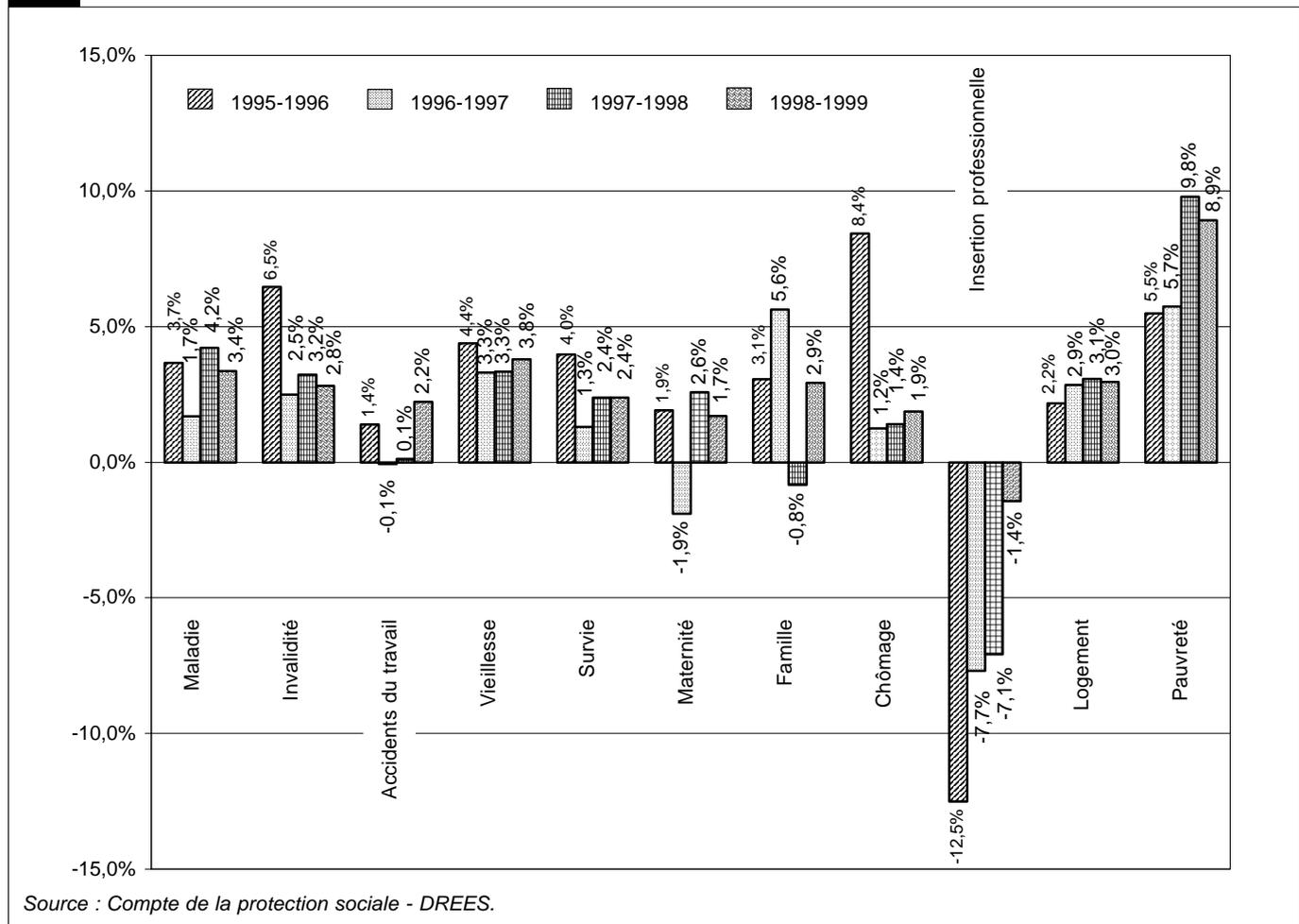
nombre d'allocataires du RMI s'est certes ralenti en 1999, sous l'effet de la diminution du chômage non indemnisé. Mais différentes mesures décidées en faveur des bénéficiaires (revalorisation du plafond au 1^{er} janvier, réforme de la base ressources, élargissement de l'intéressement) ont joué à la fois sur les effectifs concernés et sur l'allocation moyenne.

Une augmentation des prestations maladie portée par les produits pharmaceutiques et les indemnités journalières

Les prestations maladie augmentent de 3,4 % en 1999 (graphique 2 et tableau 1). Cette augmentation est plus faible qu'en 1998, année de forte

G
02

taux de croissance des prestations de protection sociale en valeur



Source : Compte de la protection sociale - DREES.

croissance (+4,2 %). Les soins de santé (qui regroupent les prestations en nature hors action sociale) s'accroissent de 3,2 %. Comme en 1998, l'accroissement est particulièrement sensible pour les prescriptions, notamment les accessoires et pansements (+41 %), les médicaments (+6,5 %) et les transports de malades (+8,5 %). En revanche, les honoraires augmentent à un rythme modéré (+3 %), ainsi que la dotation hospitalière (+2,3 %).

Les prestations en espèces (principalement les indemnités journalières) augmentent de 5,7 % en 1999, à un rythme un peu plus soutenu qu'en 1998 (+4,9 %). Compte tenu d'un accroissement de la masse salariale

de 4,1 %, l'augmentation du volume d'indemnités journalières par salarié est de 1,6 %. Ainsi, la diminution du chômage s'accompagnerait d'une fréquence accrue des arrêts de travail pour maladie.

Les prestations invalidité s'accroissent de 2,8 % en 1999, rythme comparable à celui des années précédentes. Comme auparavant, les montants versés au titre de l'Allocation pour adultes handicapés (AAH) augmentent sensiblement, de 5,4 % en 1999. Cette évolution est plus forte qu'en 1998 (+4,4 %), sous l'effet d'une forte revalorisation du plafond au 1^{er} janvier 1999 (+2 %) et d'un accroissement des effectifs lui-même plus rapide (+3,8 % entre fin 1998 et

fin 1999). Cet accroissement résulte en partie des possibilités d'accès à l'AAH ouvertes aux étrangers par la loi du 11 mai 1998 relative à l'entrée et au séjour des étrangers en France. On observe une croissance également soutenue pour l'allocation d'éducation spéciale (+4,0 % en 1999), également liée à une progression des effectifs.

Après deux années de stabilité, les prestations accidents du travail progressent de 2,2 % en 1999, sous l'effet d'une vive augmentation des indemnités journalières (+6,8 %). Ainsi, l'augmentation du nombre d'accidents du travail-maladies professionnelles observée en 1997 et 1998 a tendance à s'accélérer, en lien

T
01 taux de croissance des prestations de protection sociale en valeur et %

	1996/1995	1997/1996	1998/1997	1999/1998	Montants 1999 en millions de francs
Maladie	3,7%	1,7%	4,2%	3,4%	690 226
<i>dont prestations en espèces</i>	2,4%	0,5%	4,9%	5,7%	47 632
<i>soins de santé</i>	3,6%	1,9%	4,1%	3,2%	635 176
Invalidité	6,5%	2,5%	3,2%	2,8%	124 469
<i>dont pensions et garantie ressources</i>	4,3%	1,0%	2,0%	2,2%	49 720
<i>allocation aux adultes handicapés (AAH)</i>	7,3%	4,7%	4,4%	5,4%	25 436
<i>action sociale</i>	9,1%	2,7%	4,8%	1,2%	40 836
Accidents du travail	1,4%	-0,1%	0,1%	2,2%	41 133
<i>dont indemnités journalières</i>	2,9%	6,4%	5,0%	6,8%	11 382
Vieillesse	4,4%	3,3%	3,3%	3,8%	971 080
<i>dont pensions de base</i>	4,7%	3,5%	3,4%	3,8%	695 129
<i>pensions complémentaires</i>	4,0%	4,4%	3,7%	4,4%	231 848
<i>minimum vieillesse</i>	-0,6%	-4,8%	-2,1%	0,6%	17 076
Survie	4,0%	1,3%	2,4%	2,4%	154 179
<i>dont pensions de réversion</i>	2,8%	1,8%	2,4%	2,9%	127 484
Maternité	1,9%	-1,9%	2,6%	1,7%	31 894
Famille	3,1%	5,6%	-0,8%	2,9%	230 318
<i>dont allocations familiales</i>	0,0%	2,2%	-5,7%	5,3%	72 524
<i>autres prestations familiales</i>	3,7%	11,1%	2,0%	0,6%	87 797
<i>action sociale - aide sociale</i>	3,8%	5,1%	1,9%	1,5%	44 869
Chômage	8,4%	1,2%	1,4%	1,9%	172 666
<i>dont indemnités de chômage</i>	9,9%	1,0%	1,4%	2,6%	117 272
<i>préretraites</i>	5,6%	3,9%	3,1%	-2,0%	32 688
Insertion professionnelle	-12,5%	-7,7%	-7,1%	-1,4%	18 327
Logement	2,2%	2,9%	3,1%	3,0%	80 810
Pauvreté	5,5%	5,7%	9,8%	8,9%	36 941
<i>dont revenu minimum d'insertion</i>	5,3%	6,3%	11,8%	10,0%	30 072
Total des prestations	4,1%	2,6%	2,9%	3,3%	2 552 043

Source : Compte de la protection sociale - DREES.

avec la bonne conjoncture économique. Par ailleurs, la baisse des rentes d'incapacité permanente s'est interrompue (+0,3 % en 1999), en raison de mesures prises par la loi de financement de la sécurité sociale pour 1999 (reconnaissance des lombalgies, réparation des pneumoconioses).

Croissance régulière des retraites de base et effet sur les retraites complémentaires des régularisations versées par l'AGIRC

La progression des prestations de vieillesse-survie, +3,6 % en 1999, est dans la continuité des années précédentes.

Les pensions directes des régimes de retraite de base augmentent pour leur part de 3,8 %, soit au même rythme que les années passées. Cette croissance est liée en 1999 à des revalorisations des pensions supérieures à la hausse des prix, soit, en moyenne annuelle, +1,2 % pour le régime général et +1,1 % pour les fonctionnaires. L'effet volume (différence entre l'évolution de la masse des prestations et la revalorisation des barèmes) est donc de +2,6 %. Au vu de l'évolution antérieure, on peut estimer que cette augmentation se partage approximativement à parts égales entre l'augmentation des effectifs de retraités et ce qui tient à un effet de structure, les nouveaux retraités ayant eu des carrières plus complètes et des droits nettement supérieurs aux retraités qui quittent chaque année le système du fait de leur décès.

Les retraites complémentaires augmentent pour leur part à un rythme plus élevé qu'antérieurement, soit +4,4 % en 1999. Cette croissance est supérieure aux seuls effets des revalorisations, soit, en moyenne annuelle, +1 % à l'ARRCO et +0,4 % à l'AGIRC. En effet, en 1999, les retraités AGIRC partis en retraite avant

mars 1994 ont bénéficié d'une importante régularisation des majorations familiales suite à l'arrêt de la Cour de cassation du 23 novembre 1999. Cet arrêt annule une mesure d'économie décidée en 1994 (réduction de 20 % des majorations familiales), ce qui a conduit à un rattrapage spécifique à hauteur d'environ 2,8 milliards de francs sur l'année 1999.

Les pensions de réversion augmentent de 2,9 %, soit un peu plus rapidement qu'en 1998. Elles augmentent moins vite que les pensions directes, sous l'effet de l'augmentation de l'espérance de vie, qui diminue la part des veuves et des veufs dans la population retraitée.

Les montants versés au titre de la Prestation spécifique dépendance (PSD) passent de 1,2 milliard en 1998 à 2,2 milliards de francs en 1999 (+84 %), ce qui s'explique par la montée en charge du dispositif. Le montant moyen de la prestation varie peu (3 400 F par mois pour une personne à domicile), et l'accroissement des montants correspond presque entièrement à celui du nombre de bénéficiaires : 23 000 bénéficiaires fin 1997, 86 000 fin 1998 et 117 000 fin 1999. En contrepartie, l'Allocation compensatrice pour personnes âgées poursuit sa baisse, passant de 3,8 milliards à 2,6 milliards de francs (-31 %).

Les montants alloués au titre du minimum vieillesse augmentent de 0,6 % en 1999, après une longue période de baisse. Cette reprise est à mettre en relation avec les effets conjugués d'une revalorisation sensible du plafond (+2 % au 1^{er} janvier 1999) et des possibilités d'accès aux prestations constitutives du minimum vieillesse ouvertes aux étrangers par la loi du 11 mai 1998. Dans le même sens, la baisse des effectifs s'est ralentie (-4 % en 1999 contre -5,6 % en 1998).

L'évolution des prestations famille marquée par des changements importants de législation

Les prestations familiales progressent de 2,7 % en 1999. Cette progression, supérieure à la revalorisation de la base mensuelle des allocations familiales (+0,7 % au 1^{er} janvier 1999), s'explique surtout par la fin de mise sous condition de ressources des allocations familiales.

De fait, les allocations familiales s'accroissent de 5,3 % en 1999. Elles ne retrouvent cependant pas intégralement leur niveau de 1997 (-500 millions de francs). Cela s'explique par la combinaison de deux mesures d'effet contraire prises en loi de financement de la Sécurité sociale pour 1999 :

- d'une part, de 1997 à 1999, l'augmentation de 2 % des effectifs d'allocataires, en raison du recul de l'âge limite de versement des prestations familiales à 20 ans ;
- d'autre part, pendant la même période, la diminution des montants moyens versés en raison du recul des âges ouvrant droit aux majorations pour âge (passés respectivement de 10 à 11 ans et de 15 à 16 ans).

Parmi les autres prestations sans condition de ressources, l'aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (AFEAMA) progresse fortement en 1999, passant de 9 à 10 milliards de francs (+10,7 %). Cette augmentation suit celle des effectifs bénéficiaires, qui augmentent de 7 % entre fin 1998 et fin 1999 au régime général, cette croissance étant elle-même parallèle à celle du nombre d'agréments. En sens inverse, la baisse des prestations versées au titre de l'Allocation de garde d'enfant à domicile (AGED) se poursuit en 1999, sous l'effet du plafonnement des montants accordés décidé en loi

de financement de la Sécurité sociale pour 1998. Les montants versés passent de 2,2 milliards en 1997 à 860 millions de francs en 1999. Cette diminution est à la fois liée à l'érosion du nombre de bénéficiaires (-20 % entre fin 1997 et fin 1999 pour le régime général) et à une baisse sensible de la prestation moyenne. Le supplément familial de traitement, prestation versée aux agents du secteur public, poursuit sa décline déjà observée en 1997 et 1998 (-1,7 % en 1999). Après plusieurs années d'augmentation liée à la montée en charge progressive de l'extension au deuxième enfant, l'Allocation parentale d'éducation (APE) ne s'accroît plus que de 1 % en 1999, ce qui correspond à une stabilité des effectifs bénéficiaires.

Les prestations familiales sous condition de ressources sont globalement stables en 1999 : on note une légère diminution des montants versés au titre du complément familial (-0,9 %) et de l'Allocation pour jeune enfant (APJE) « longue » (-0,7 %), servie aux parents d'enfants de 3 mois à 3 ans. En revanche, les montants versés au titre de l'Allocation de rentrée scolaire (ARS) progressent en 1999 (+2,3 %). Cette augmentation est due à l'extension du bénéfice de l'ARS aux familles d'un enfant, mesure prise en loi de financement de la Sécurité sociale pour 1999. Le nombre d'allocataires progresse pour sa part de 6,6 %. La légère progression des prestations au titre de l'Allocation pour parent isolé (API) (+1,1 %) s'accompagne d'une augmentation des effectifs concernés (+3,2 % entre fin 1998 et fin 1999 au régime général). Les bourses d'études augmentent fortement, de 8,3 %, sous l'effet du retour en année pleine des bourses des collèges et d'une augmentation sensible des bourses universitaires.

Les indemnités journalières de maternité augmentent quant à elles de 2,4 %, suivant ainsi la progression des naissances (+0,5 %), comme cela paraît être le cas depuis 1995. Si les montants versés augmentent davantage que le nombre de naissances, c'est qu'ils dépendent aussi du salaire moyen antérieur perçu par les femmes ayant des enfants.

Les aides personnelles au logement augmentent de 3 % en 1999, au même rythme qu'en 1997-1998. L'aide personnalisée au logement (APL), versée aux résidents dans le parc social, progresse plus faiblement que les allocations logement en raison d'une baisse des effectifs bénéficiaires (-1,2 % entre fin 1998 et fin 1999 au régime général).

L'évolution des prestations chômage et pauvreté ralentit avec la baisse du chômage

L'accroissement des prestations de chômage-préretraite, +1,9 % en 1999, est du même ordre qu'en 1997 et 1998. L'évolution est cependant contrastée selon les prestations :

- les allocations chômage à la charge de l'UNEDIC augmentent modérément (+2,3 %). Cela correspond à une quasi-stabilité des effectifs indemnisés moyens (+0,2 %) et à la fin de la montée en charge de l'Allocation aux chômeurs âgés (ACA), dont les montants passent de 7,1 milliards à 8,8 milliards de francs. Les allocations de solidarité (pour l'essentiel l'Allocation de solidarité spécifique (ASS)) progressent plus fortement (+5,8 %), comme les années précédentes. Les effectifs moyens au titre des allocations de solidarité augmentent significativement (+1,2 %). Par ailleurs, l'allocation moyenne s'accroît fortement sous l'effet d'une forte revalorisation au 1^{er} janvier 1999 (+3 %), de la fin de la montée en charge de l'allocation spécifique d'at-

tente, et d'un élargissement des possibilités de cumul d'allocation et de revenus d'activité, du fait de la réforme de l'intéressement intervenue en application de la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions.

Selon les données provisoires de l'UNEDIC, le total des effectifs de chômeurs indemnisés (assurance plus solidarité) s'accroît légèrement en moyenne annuelle en 1999 (+0,4 %), alors que le nombre de demandeurs d'emploi² baisse en moyenne de 0,3 %. Ainsi, en 1999, la baisse du chômage s'accompagne d'un relèvement du taux de couverture par les prestations chômage³, qui passe en moyenne annuelle de 53,1 % à 53,5 %, rompant avec la tendance observée depuis le début de la décennie. Aussi le nombre de chômeurs non indemnisés baisse-t-il en moyenne annuelle de 1,1 % en 1999.

- les allocations de préretraite du Fonds national de l'emploi (FNE) diminuent de 14,3 % en 1999, suivant en cela la baisse des effectifs, laquelle a tendance à s'accroître. En sens inverse, l'Allocation de remplacement pour l'emploi (ARPE) poursuit son accroissement, qui est de 13,5 % en 1999. C'est aussi le cas des préretraites des agents de l'État au titre du congé de fin d'activité, avec +19 % en 1999, qui continuent leur montée

2. Comme le fait l'UNEDIC, on retient ainsi les chômeurs de catégories 1,2,3,6,7 et 8 et les chômeurs dispensés de recherche d'emploi (DRE).

3. Le taux de couverture rapporte le total des effectifs de chômeurs indemnisés au nombre de demandeurs d'emploi tels que définis ci-dessus.

en charge. Au total, l'ensemble des montants versés au titre des préretraites baisse de 2 % en 1999, après quatre ans d'augmentation continue. Les effectifs baissent de 5,5 % en moyenne annuelle.

- les prestations de formation versées aux chômeurs baissent de 2,6 % en 1999, soit une diminution plus modérée que les années précédentes. Pourtant, les effectifs décroissent plus rapidement (-9,6 % en moyenne annuelle), principalement du fait de l'amélioration du marché du travail. L'évolution observée s'explique alors par le relèvement de l'allocation moyenne, dont le niveau dépend largement du salaire antérieur des bénéficiaires. Jusqu'en 1997, la tendance était à la baisse de ce salaire moyen : les premières données disponibles sur 1999 confirment au contraire le renversement de tendance constaté en 1998.

- enfin, le RMI poursuit sa progression, avec une croissance des montants versés au titre de l'allocation de 10,0 % en 1999. La croissance du nombre d'allocataires, restée très forte tout au long des années 90, s'est toutefois ralentie, l'augmentation des effectifs étant, pour la France entière (DOM compris), de 4,6 % en moyenne annuelle en 1999. Ce ralentissement est pour partie imputable à la baisse du chômage non indemnisé observée en 1999, ainsi qu'aux possibilités d'accès à l'AAH et au minimum vieillesse ouvertes aux étrangers par la loi du 11 mai 1998. Toutefois, la prestation moyenne versée au titre du RMI augmente fortement, principalement sous l'effet d'une revalorisation du plafond de 3 % au 1^{er} janvier 1999. Elle croît également du fait de la réforme de la base res-

sources de l'allocation inscrite dans la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions ; l'APJE « courte » et les majorations pour âge des allocations familiales ne sont effectivement plus prises en compte pour le calcul de l'allocation. Ces deux mesures, ainsi que le développement de l'intéressement, également consécutif à la loi contre les exclusions mais aussi à la reprise économique, ont également eu un effet positif sur la croissance des effectifs. ●

E•2

Risques et prestations

Les prestations santé regroupent les prestations liées à la maladie, à l'invalidité et aux accidents du travail. Le poste le plus important de ces dépenses correspond au remboursement partiel ou intégral des soins de santé des ménages. La prise en charge des soins de santé dans le secteur public hospitalier par la Sécurité sociale au moyen de la dotation globale hospitalière constitue une composante de ces soins en tant que prestations de services sociaux.

*À côté des pensions, les prestations classées dans le risque **vieillesse-survie** incluent des avantages non contributifs et des aides accordées dans le cadre de l'action sociale développée par les différents régimes. Les prestations dites de survie sont des prestations directes, c'est-à-dire déterminées par référence à une prestation à laquelle aurait eu droit le conjoint (telle l'assurance veuvage) ou des prestations dérivées d'un droit du conjoint (comme la pension de réversion).*

*Les prestations de protection sociale du risque **famille** comprennent les dépenses liées à la maternité et à la famille. Les prestations versées au titre de la maternité sont essentiellement composées d'indemnités journalières, de l'Allocation pour jeune enfant (APJE) courte et des remboursements de soins de santé. Les prestations versées au titre de la famille incluent à côté des prestations familiales au sens strict, des aides dispensées dans le cadre de l'action sociale.*

*Au sein du risque **emploi**, le risque chômage regroupe toutes les prestations versées à des personnes privées d'emploi qui ne remplissent pas les conditions normales de droit à la retraite et dont la cessation d'activité n'est pas envisagée comme définitive. Parallèlement aux prestations liées à l'indemnisation du chômage, le risque chômage comprend également les préretraites. Le risque insertion et réinsertion professionnelle correspond à la recherche et à l'adaptation à un nouvel emploi et aux versements compensant la perte de salaire due à l'absence de travail pour cause de formation professionnelle.*

*Les prestations **logement** comprennent principalement les allocations de logement et accessoirement des prestations extra-légales des régimes spéciaux. Les allocations de logement sont : l'allocation de logement à caractère familial (ALF), l'allocation de logement à caractère social (ALS) et l'aide personnalisée au logement (APL).*

*La prise en charge de l'exclusion sociale par le Revenu minimum d'insertion (RMI) constitue l'essentiel du risque **pauvreté**.*

Pour en savoir plus...

- « Les comptes de la protection sociale 1995-1998 », *Dossiers solidarité et santé* n° 4, octobre-décembre 1999.
- « Les revenus sociaux », *Dossiers solidarité et santé* n° 3, juillet-septembre 1999.

Ministère de l'Emploi et de la solidarité
11, place des Cinq martyrs du Lycée Buffon
75696 Paris cedex 14

Pour toute information sur nos publications récentes, consulter :
Internet : <http://www.sante.gouv.fr/drees>



un quatre pages d'informations :

Études et résultats

consultable sur Internet
abonnement gratuit à souscrire auprès de la DREES
téléphone : 01 40 56 82 00
télécopie : 01 40 56 81 40

trois revues trimestrielles :

Revue française des affaires sociales

Dossiers solidarité et santé

deux numéros thématiques et trois numéros spéciaux par an :

Les revenus sociaux
Les comptes de la santé
Les comptes de la protection sociale

Cahiers de recherche de la MiRe

des ouvrages annuels

Annuaire des statistiques sanitaires et sociales

Données sur la situation sanitaire et sociale

et aussi ...

Chiffres et indicateurs départementaux, édition 1998

**Indicateurs sociosanitaires
comparaisons internationales - évolution 1980-1994**
(Allemagne, Canada, États-Unis, France, Québec, Royaume-Uni)

Chiffres repères sur la protection sociale dans les pays de l'Union européenne

STATISS, les régions françaises

Minitel 3614 code STATISS
Résumé des informations disponibles dans les services statistiques des DRASS
consultable sur Internet



Les revues et ouvrages sont diffusés par la Documentation Française
29, quai Voltaire - 75344 Paris cedex 07
tél. : 01 40 15 70 00
Internet : <http://www.ladocfrancaise.gouv.fr>